

6 BONNES RAISONS DE FAIRE CLASSER MA LOCATION

- 1 Je gagne en visibilité**
Je me **différencie** des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.
- 2 Je rassure mes clients**
Ce classement en étoiles, classement national, est **reconnu par la clientèle** et il est le garant de la conformité de votre prestation d'hébergement touristique.
- 3 Je bénéficie d'une promotion accrue**
Je suis **mieux valorisé** par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics ou privés.
- 4 J'accède à des services et des outils**
J'accède à d'autres démarches de qualité (Accueil Vélo, Tourisme & Handicap...) et à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination (newsletter, accompagnements...).
- 5 Je paie moins d'impôts**
Je bénéficie d'un **abattement** fiscal majoré.
Je **simplifie le calcul** de la taxe de séjour.
- 6 J'élargis mon bassin de clientèle**
J'accepte les chèques vacances et j'accède aussi à un potentiel de **plus de 9 millions de clients**. www.ancv.com



POUR EN SAVOIR PLUS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT)

25 rue Wilson - BP 40032 - 24002 PERIGUEUX CEDEX

Jean-Marc LOUIS

05 53 35 50 46

jeanmarclouis@tourismeperigord.com

Chantal MICHEL

05 53 35 50 47

chantal@tourismeperigord.com

Mathieu GILLET

05 53 35 50 04

mathieu@tourismeperigord.com

www.dordogne-perigord-tourisme.fr

Espace PRO en accès libre



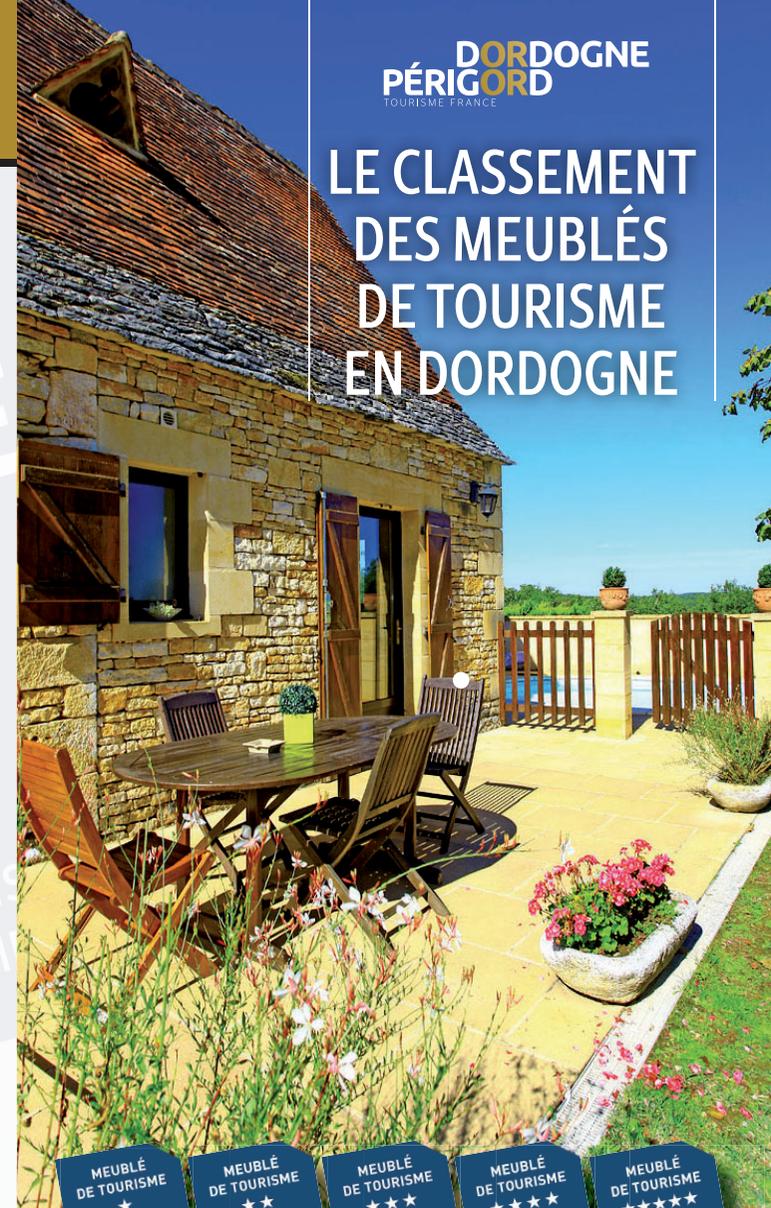
**DORDOGNE
PÉRIGORD**
TOURISME FRANCE

ADN
Tourisme

Edition : 2024 - Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne
Crédits photos : CDT Dordogne - Freepik - Gîtes Lacombe / Jac'Phot

**DORDOGNE
PÉRIGORD**
TOURISME FRANCE

LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME EN DORDOGNE



**GARANTIR LA QUALITÉ
GAGNER EN VISIBILITÉ
PROFITER DE MULTIPLES AVANTAGES**

LE CLASSEMENT : UNE GARANTIE OFFICIELLE DE QUALITÉ



Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort :

- Une **qualification nationale** portée par le Ministère en charge du Tourisme,
- Un **référentiel adapté aux exigences des clientèles** intégrant des critères de confort, d'équipement et de services,
- Une **gamme de classement de 1* à 5*** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services,
- Les étoiles, un repère commercial **reconnu à l'international**.

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Article D.324.1 - Code du Tourisme

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

Classé ou pas, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

5 ÉTAPES POUR DÉCROCHER LES ÉTOILES

- 1 Je commande une visite** auprès d'un organisme accrédité ou agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). (Tarif des visites sur demande).
Ex : Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.
- 2 Je reçois un professionnel** qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire, l'hébergement étant présenté en configuration location saisonnière (tout équipé).
- 3 Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite** avec la proposition de décision de classement.
- 4 Je dispose d'un délai de 15 jours** pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.
- 5 Mon classement officiel est prononcé** pour une durée de 5 ans.



AVANTAGE FISCAL

Les propriétaires de locations de vacances classées en « **meublés de tourisme** », imposés dans la catégorie des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux) bénéficient d'un abattement fiscal de **71 %** contre **50 %** pour une location non classée.



Exemple pour un propriétaire réalisant 10 000 € de recettes locatives par an* :

	Meublé non classé 50% D'ABATTEMENT	Meublé classé 71% D'ABATTEMENT
REVENUS IMPOSABLES APRÈS ABATTEMENT	5 000 €	2 900 €
IMPÔT SUR LE REVENU (TAUX À 5.5%)	275 €	160 €

*Démonstration valable selon la réglementation en vigueur au moment de la publication - Novembre 2017

Bon à savoir

Le coût de la visite est vite rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.